

# **METHODOLOGIE DE LA DIGNITE DE LA COMMUNICATION (MDC)**

**RÉDIGER UN ÉCRIT SOCIAL OU MÉDICAL DANS LA DIGNITÉ DES  
PERSONNES**

**méthodologie créée par Laure Dourgnon**

Créée en 1998, cette méthodologie est le fruit de 6 ans de travail de terrain et de 23 ans de recherche en droit, criminologie, communication et en sémantique. Elle a permis de former plus de mille stagiaires à ce jour, et fait sans cesse ses preuves sur le terrain. Elle est validée par de nombreux conseils départementaux, associations (Sauvegarde de l'Enfance en particulier), un procureur de la République, un juge des enfants et des services ressources humaines et santé au travail.

Elle permet de rédiger des écrits efficaces et objectifs qui permettent au destinataire (chefs de service, magistrat civil ou pénal, tout partenaire ciblé) de se positionner.

Elle part de l'idée qu'écrire sur des personnes est un acte grave, que le dispositif sur le secret professionnel encadre de manière sévère (les manquements sont punis de peines pénales !) et complexe. A cet égard, la loi du 7 octobre 2016 alourdit encore les peines lorsque le document est informatisé.

Communiquer de manière efficace, dans le respect des appartenances des personnes et de leurs secrets intimes, relève d'un art que cette méthodologie propose aux stagiaires.

Il s'agit d'aider les professionnels à savoir repérer, analyser puis organiser les éléments observés et les rapporter sous forme d'informations objectives, et d'expliquer au lecteur le niveau de danger et l'urgence.

Et, pour cela, de respecter les susceptibilités et intérêts des personnes concernées, qui peuvent consulter leur dossier.

---

Cette formation a été agréée AFNOR pour la société JAM Formation.